

# L'échange solidaire en vérité

**Jacques Bichot, économiste, professeur émérite à l'université Lyon 3,  
vice-président de l'association des économistes catholiques**

A qui appartient la solidarité entre générations ? Au Prince de ce monde, bien sûr ! Seul le Malin peut chercher à s'approprier la solidarité : les enfants de lumière, eux, n'aspirent qu'à en être les serviteurs. Et par quel moyen l'ange déchu fait-il main basse sur les retraites ? Il utilise son arme favorite, le mensonge. Cette arme puissante, seule la vérité peut nous en protéger. Notre bouclier, c'est le Seigneur de vérité. Nous pouvons déconstruire avec son aide le mensonge qui gangrène et asservit les systèmes de retraite par répartition du monde entier.

Benoît XVI a rappelé dès l'introduction de *Caritas in veritate* que l'amour, « force extraordinaire qui pousse les personnes à s'engager avec courage et générosité dans le domaine de la justice et de la paix », requiert la recherche de la vérité : « Défendre la vérité, la proposer avec humilité et conviction et en témoigner dans la vie sont des formes exigeantes et irremplaçables de la charité. » Et le Pape ajoute : « dépourvu de vérité, l'amour bascule dans le sentimentalisme ». Il n'hésite pas à dire que devenir « une coque vide » est « le risque mortifère qu'affronte l'amour dans une culture sans vérité ».

Comment ces fortes paroles, conformes à l'esprit de Celui qui a dit « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jn, 14,6), ne s'appliqueraient-elles pas à la solidarité et aux institutions qui ont pour rôle de l'organiser à grande échelle ? Si « s'engager dans le domaine de la justice » passe par la défense de la vérité, il en va forcément ainsi, en particulier, pour la justice sociale.

Il faut donc chercher quel est le fonctionnement vrai de nos systèmes de sécurité sociale, gratter pour découvrir sous les vernis idéologiques et le « sentimentalisme », comme Benoît XVI le dit sans ambages, la façon dont les choses se passent réellement. Il faut détecter, analyser et dénoncer les mensonges qui ont colonisé notre protection sociale.

## **Retraites par répartition et capital humain**

Je me suis trouvé confronté à un tel mensonge quand j'écrivis « Le rôle du capital humain en matière de retraites et de prestations familiales », article paru dans la revue *Population* de l'été 1980. Essayant de comprendre ce qui se passe dans le domaine des retraites et de la politique familiale, je me rendis compte que la réalité du fonctionnement des retraites par répartition ne correspond nullement à la présentation officielle qui en est faite. Les règles de droit qui régissent ce secteur de la protection sociale nous induisent en erreur, elles travestissent la réalité économique et humaine. J'avais mis le doigt sur un mensonge d'une taille inusitée ; un mensonge répandu sur toute la surface de la terre, et qui nuit gravement à la solidarité entre générations successives.

En 1978, Jean Bourgeois-Pichat, alors directeur de l'INED, avait publié un article démontrant l'impossibilité de trouver assez de capital pour faire fonctionner un système de retraites par capitalisation qui procurerait des pensions aussi généreuses que les retraites françaises par répartition. L'année suivante, il revint sur le sujet avec J. E. Chapron, alors responsable de la comptabilité nationale à l'INSEE. A leurs démonstrations, irréfutables, il manquait cependant une mise en relation avec la théorie du capital humain. Cette théorie (dont Joseph Proudhon avait eu jadis l'intuition fulgurante) s'était beaucoup développée au cours des vingt ou trente

années précédentes grâce à des auteurs américains comme Theodore W. Schultz et Gary Becker ; elle constituait visiblement une avancée importante de l'analyse économique.

Le rapprochement des deux domaines, retraites et capital humain, coulait d'autant plus de source qu'avait été développée pour les sociétés préindustrielles l'idée de « capital du pauvre » : celui-ci n'a pas beaucoup de richesses matérielles, mais il dispose d'un capital, d'un facteur de production, ses enfants. Il compte prioritairement sur eux pour prendre soin de lui quand ses forces auront décliné. Bref, le premier bâton de vieillesse qui ait existé dans l'histoire, c'est la progéniture. La Bible, par exemple, montre que les Hébreux considéraient les enfants comme une composante essentielle de la richesse et de la puissance, et comptaient sur eux pour ce que l'on n'appelait pas encore l'assurance vieillesse.

Si l'on ajoute qu'Alfred Sauvy, dans les années 1970, qui virent le recul de la fécondité, puis de la natalité, s'était mis à expliquer que « sans enfants, pas de retraites », il était clair qu'un adjectif manquait dans l'énoncé de Bourgeois-Pichat : le capital qui ne suffit pas pour faire fonctionner à lui seul un système de retraites généreux, c'est le capital classique, ensemble des infrastructures, de l'immobilier, des machines et de la technologie.

J'ai donc suggéré en 1980 que la retraite dite par répartition est en réalité une retraite par capitalisation, mais par capitalisation humaine : l'investissement dans le capital humain prépare les futures pensions dites par répartition comme l'investissement dans le capital physique et technologique prépare les futures retraites par capitalisation. Sachant que le capital humain est nettement plus important que le capital classique (trois fois plus important, selon le récent rapport Stiglitz), il peut assurer le fonctionnement de systèmes de retraite généreux, pour lesquels le capital classique ne suffirait pas.

Quelques dizaines d'articles et une douzaine de livres plus tard, mon analyse s'est enrichie, approfondie, modifiée sur des points de détail mais, pour l'essentiel, sa confrontation aux faits ne l'a nullement invalidée. Elle est devenue une théorie du report, qui englobe la finance classique et les retraites par répartition, et qui fait une grande place aux échanges, notamment aux échanges entre générations successives. Conformément à la règle de Karl Popper, puisqu'elle résiste aux tentatives faites pour la « falsifier », c'est-à-dire pour la prendre en défaut, nous pouvons l'utiliser.

### **Le report existe grâce à l'échange**

Les retraites reportent du revenu d'une période à une autre de l'existence. Or le report s'effectue presque toujours en recourant à l'échange. Dans un premier temps A laisse B utiliser à sa place une partie de son revenu, à charge de revanche : dans un deuxième temps, B permet à A d'utiliser une partie de son revenu.

Il peut s'agir d'opérations à court et moyen terme, que la finance classique sait réaliser : celui qui épargne permet à celui qui emprunte de dépenser à sa place, puis l'emprunteur, en remboursant et en payant des intérêts, se prive d'une partie de son pouvoir d'achat au profit du prêteur. Il peut aussi s'agir d'opérations à très long terme, sur cycle de vie : c'est le cas des retraites. Alors l'apport initial des membres de la génération A s'effectue au profit de leurs cadets, membres de la génération B, qui leur renverront l'ascenseur sous forme de cotisations vieillesse immédiatement transformées en pensions.

Cet échange intergénérationnel est étroitement lié à l'investissement dans le capital humain : enfants, adolescents et jeunes sont entretenus et formés, ce qui permet le développement de leur potentiel de production ; puis ils mettent en œuvre leurs capacités, en tirent un revenu, et une partie de ce revenu est transféré aux membres de la génération qui a financé l'investissement. C'est ainsi que les choses se passent, et ceux qui ne veulent pas en convenir parce que selon eux l'éducation des enfants serait une pure question d'amour et de gratuité feraient bien de relire Benoît XVI : « un christianisme de charité sans vérité peut facilement être confondu avec un réservoir de bons sentiments » ; et encore : « la vérité libère l'amour des étroitesse de l'émotivité ». Ne refusons donc pas de voir les échanges qui se produisent dans le cadre de l'amour paternel et maternel et de la reconnaissance filiale : Tartuffe peut bien exiger que les seins restent cachés, il n'est pas en son pouvoir de faire qu'ils n'existent pas ; et l'Inquisition eut beau obtenir de Galilée une rétractation, cela n'empêcha pas la terre de graviter autour du soleil.

Néanmoins Tartuffe et l'Inquisition sont présents parmi nous, sous une forme redoutable : le droit positif des retraites par répartition, qui est totalement en porte-à-faux par rapport à la réalité économique.

### **Tartuffe législateur**

Qu'ont écrit les législateurs, pas seulement de France et de Navarre, mais du monde entier ? Que les travailleurs ont droit à une pension de retraite payée par leurs cadets parce qu'ils en ont versé une à leurs aînés. Les droits à pension dits « contributifs » sont en effet attribués en raison (et souvent au prorata) du versement de cotisations vieillesse ; et si d'aventure quelques droits sont alloués en relation avec la mise au monde et l'éducation des enfants, certains législateurs, dont le français, prennent soin de dire qu'ils ne sont pas contributifs ; ils précisent que ces droits sont destinés à compenser des interruptions de carrière ou autres dommages collatéraux provoqués par la naissance des enfants (paradigme du « risque famille »). Le droit positif occulte le fait que la mise au monde et l'éducation des enfants constitue un investissement dont les pensions sont en quelque sorte les dividendes. La vérité économique est ainsi mise hors la loi ; un mensonge juridique dissimule complètement la façon dont fonctionnent en réalité les retraites par répartition.

Il y a un demi siècle, des économistes américains ont vertement critiqué le concept de retraite par répartition, du fait de son habillage juridique, en disant qu'il s'agit d'une chaîne d'argent, d'un système Ponzi. A cette époque la référence en matière de chaînes d'argent était cet italien venu en Amérique du Nord abuser de la crédulité des braves gens en leur promettant des rendements époustouflants s'ils lui confiaient leur argent. Ponzi, comme plus tard Madoff et bien d'autres, n'investissait guère cet argent ; il utilisait les nouveaux dépôts pour payer de gros intérêts et honorer les demandes de remboursements. Mes collègues américains observaient que les caisses de retraite par répartition font de même : elles n'investissent pas l'argent qu'elles reçoivent des cotisants, elles le dépensent au fur et à mesure qu'il rentre, mais elles font de belles promesses à ces personnes, comptant pour les honorer (verser des pensions) sur les cotisations des nouveaux adhérents. La démonstration du fait que les retraites par répartition, telles qu'elles fonctionnent juridiquement, constituent une escroquerie organisée par le législateur lui-même, est irréfutable et connue depuis longtemps.

La conséquence de cette escroquerie est une spoliation à grande échelle des personnes qui investissent le plus dans la jeunesse. Dominique Marcihacy a publié dans la revue *Droit social* de juillet 2009 un article qui le montre de façon irréfutable, dans le cas français. Elle

calculé qu'en 2007 les deux composantes de l'investissement dans la jeunesse (évalué au total à 444 milliards d'euros) se répartissent ainsi :

- l'apport net des parents, déduction faite des prestations familiales qu'il reçoivent, représente 264 milliards, dont 170 milliards de dépenses monétaires et 94 milliards de travaux ménagers ;
- l'apport des contribuables et cotisants, qui bénéficie aux enfants via l'Education nationale, la sécurité sociale et quelques autres institutions, s'élève à 180 milliards environ.

Or selon diverses estimations citées par le 6<sup>ème</sup> rapport du Conseil d'orientation des retraites (décembre 2008), quelque 8 % des droits propres peuvent être attribués à l'existence de droits familiaux à pension. Ces 8 % sont à comparer au pourcentage voisin de 60 % obtenu par D. Marcihacy pour la contribution réelle des parents.

Les études de cas présentées dans le même article complètent ces données globales. Si la législation actuelle reste en place de longues décennies un couple dont chaque membre gagne le SMIC obtiendra sous forme de pensions entre 3,7 fois sa contribution à l'investissement démographique, s'il n'a pas élevé d'enfants, et 0,76 fois cette contribution, s'il en a élevé cinq. Dans le cas le plus fréquent, deux enfants, le rapport est 1,2. Pour un couple de professions intermédiaires, les rapports sont respectivement 3,2 ; 0,64 ; et 1,4. Pour un couple de cadres, on est à 2,3 ; 0,58 et 1,3. Autrement dit, dans tous les cas les couples situés dans la moyenne quant au nombre de leurs enfants obtiennent une pension représentant entre 1,2 et 1,4 fois leur investissement, mais ce rapport est bien plus élevé pour les couples sans enfant, nettement plus pour ceux qui n'en ont élevé qu'un, et de plus en plus faible quand on passe à 3, puis 4, puis 5 enfants. On est là en présence d'inégalités massives : ceux qui contribuent le plus à la préparation des retraites futures sont ceux qui en profitent le moins.

### **La justice, première exigence de la charité**

Le mensonge, comme on pouvait s'y attendre, débouche ainsi sur l'injustice. Or Benoît XVI, reprenant un point essentiel de la doctrine sociale de l'Eglise, écrit : « Qui aime les autres avec charité est d'abord juste avec eux. (...) La justice est la première voie de la charité ou, comme le disait Paul VI, son 'minimum', une partie intégrante de cet amour 'en actes et en vérité' auquel Saint Jean exhorte. » La voie est donc clairement tracée pour les chrétiens :

- Il leur faut d'abord se faire une opinion personnelle sur la question des retraites par répartition, vérifier si ce que je viens d'expliquer est bien exact, si la législation des retraites est bien un mensonge institutionnel, source de graves injustices.
- Il leur faut ensuite contribuer à faire éclater publiquement la vérité, à déjouer la conspiration du silence grâce à laquelle le mensonge a pris force de loi.
- Il leur faut enfin travailler à la réforme de ce pan de notre système de protection sociale, en s'armant de courage et de patience.

Ce faisant ils travailleront au service du bien commun, si vivement recommandé par *Caritas in veritate*. Laissons donc le mot de la fin à Benoît XVI : « On aime d'autant plus efficacement le prochain que l'on travaille davantage en faveur du bien commun qui répond également à ses besoins réels. Tout chrétien est appelé à vivre cette charité, selon sa vocation et selon ses possibilités d'influence au service de la *polis*. C'est là la voie institutionnelle – politique peut-on dire aussi – de la charité, qui n'est pas moins qualifiée et déterminante que la charité qui est directement en rapport avec le prochain, hors des médiations institutionnelles de la cité. »